

Absents excusés : F Crouzet, R Fontaine-Tranchant (pouvoir à P Chollier), S Morisco.
Début de séance à 20h10. Vérification du quorum.
Secrétaire de séance : Michel Lajoie.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 16 mars 2018.

1- Affaires générales

1.1 Démission d'un conseiller municipal : Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur Stéphane Morisco qui présente sa démission de son poste de conseiller municipal. Il retrace les raisons qui l'ont poussé à prendre cette décision, qui sont principalement professionnelles.
Conformément au code électoral (article L 270) le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur une liste est appelé à le remplacer. Monsieur le maire fera part à Madame Aurélie Dothal, de la liste « Hières sur courage » de son intégration au sein du conseil municipal.

2- Finances

2.1 Vote des 3 taxes : Le conseil municipal, après examen des recettes attendues pour l'année 2018, et compte tenu de la réévaluation des bases, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition de l'année 2017, soit : Taxe d'habitation 8.38 %, Foncier bâti 15.13 %, Foncier non bâti 58.84 %.

2.2 Vote du budget primitif communal 2018 : La DGF ayant été notifiée après la dernière réunion de la commission des finances, les nombres inscrits en recettes aux articles 7411 et 74121 ont été rectifiés respectivement à hauteur de 24 000€ et 17 000€, modifiant l'équilibre de la section de fonctionnement. A 10 voix pour et 1 abstention (JP Marcel), le conseil municipal adopte le budget primitif communal 2018 arrêté à 1 295 000 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et 956 000 € en dépenses et recettes d'investissement.

2.3 Vote du budget primitif annexe 2018 du camping municipal : Après délibération, le conseil municipal adopte le budget primitif annexe 2018 du camping municipal à 10 voix pour, 1 abstention (JP Marcel). Il est arrêté à 36 200 € en dépenses et recettes d'exploitation, et 8 000 € en dépenses et recettes d'investissement.

2.4 Vote du budget primitif annexe 2018 du CCAS : le budget primitif présenté en CCAS le 5 avril 2018 a été arrêté à la somme de 15 600.00 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

2.5 Participation de la commune de Vernas aux frais scolaires et périscolaires 2017 : Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des dépenses de fonctionnement du groupe scolaire pour l'année 2017. A 10 voix pour, 1 voix contre (JP Marcel), il autorise Monsieur le maire à réclamer la participation de la commune de Vernas, au prorata du nombre d'élèves accueillis, qui s'élève cette année à 1 342.77 € par enfant, soit 39 036.17 € pour 29 élèves.

2.6 Financement d'un feu d'artifice : Le conseil municipal accepte de renouveler le financement du feu d'artifice qui sera tiré lors du dernier week-end de juin pour un montant de 2 600€ TTC.

2.7 Financement de travaux dans le groupe scolaire : Un courrier préfectoral annonçant un fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL), de 73.2 millions d'euros pour la région Rhone-alpes Auvergne, a été envoyé aux maires par messagerie le 28 mars, pour réponse au plus tard le 27 avril. Dans ce cadre les travaux de rénovation thermique, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires sont subventionnables. Monsieur le maire propose d'essayer de monter rapidement un dossier pour remplacer les menuiseries et serrures du groupe scolaire.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à déposer des dossiers auprès de l'Etat et du Département, en vue d'obtenir des subventions aussi élevées que possible. Le projet pourrait être financé à hauteur de 25 % par l'Etat (au titre de la FSIL), 30 % par le Département, et 45 % par la commune. En cas d'avis favorable, les travaux seront inscrits au budget communal de l'année 2019.

3- Environnement / Urbanisme

3.1 Signature d'une convention avec la Fédération Française de montagne et d'escalade : Le conseil municipal prend connaissance de la convention préparée par la fédération française de montagne et d'escalade qui présente les conditions de contrôle, et entretien du site d'escalade. Au vu des questions qui se posent quant à l'engagement de la commune, le conseil préfère remettre ce dossier à l'ordre du jour du prochain conseil, et charge Monsieur le maire d'obtenir un complément d'information.

3.2 Résultat de l'appel à candidatures pour cession du terrain du Pellan : M. Lajoie rend compte de l'avancée du dossier, sachant sur trois sociétés ont répondu à l'appel à candidatures. Il s'agit de NEXITY, SEFI, et le groupe ARCADE. Celles-ci ont donc reçu le cahier des charges afin de travailler sur l'aménagement du lotissement du Pellan. Un calendrier a été établi pour la suite de la procédure, et choisir un opérateur.

3.3 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) - Avis de la commission régionale : La commission régionale a validé la proposition de règlement de l'AVAP et a adressé ses félicitations au bureau d'étude et à la commune pour l'originalité et le portage de ce dossier.

4- Questions diverses

4.1 Stationnement pour accès au site d'escalade : Il y a une problématique quant au stationnement de véhicules le long de la montée de Torjonas, qui renvoie les piétons au milieu de la chaussée. La commune ne possède pas de terrains à proximité, le plus proche étant le Pré Poulain, et n'a donc pas de solutions actuellement pour sécuriser ce secteur.

4.2 Encaissement de chèques : Suite aux opérations d'acquisition des parts du lac, le conseil accepte d'encaisser les chèques (205,72 € et 263,49 €) émanant de l'étude de Maître Perbost pour clôture des dossiers.

4.3 Signature d'une convention avec le département du Rhône : Le conseil municipal autorise Monsieur le maire, à l'unanimité, à signer une convention avec le département du Rhône, à l'unanimité, pour mise à disposition de personnel au cours des journées patrimoniales à Saint-Romain en Gal, pour animations les 2 et 3 juin. Le coût de la prestation sera facturée 1 046.40 € pour 3 agents.

Fin de séance : 22h00

Prochaine réunion vendredi 25 mai.